



# LA SEMAINE ECONOMIQUE EN BREF

No: 62-02/16 Février 2016

UN APERÇU SYNTHETISÉ DE L'ACTUALITÉ ECONOMIQUE REALISÉ PAR LA DIRECTION DES ETUDES, DE L'INFORMATION ET DE LA PROMOTION ECONOMIQUES (DEIPE) REDACTION: SERVICE DES ETUDES, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA VEILLE ECONOMIQUES

## SOMMAIRE :

### • A LA UNE

LES MODALITES DE CATEGORISATION DES PRESTATAIRES DANS LE SECTEUR DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

### • EN BREF

IMPOTS : LA DELIVRANCE DE LA CARTE DE CONTRIBUABLE DESORMAIS GRATUITE

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC 2015 EXECUTE A 88%

ENTRETIEN ROUTIER : LES ENTREPRISES DEFAILLANTES SANCTIONNEES

MATIERES PREMIERES : LES COURS DU CACAO EN BAISSSE

ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE : LE VOLET COMMERCIAL EN DEBAT

DECENTRALISATION : REPARTITION DE LA DOTATION GENERALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

LA MISSION DE DEVELOPPEMENT DU NORD-OUEST RECHERCHE 900 000 POUSSINS POUR BOOSTER L'AVICULTURE

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF : LANCEMENT DE LA TROISIEME PHASE

PLAN D'URGENCE : APPEL D'OFFRES POUR 192 MILLIARDS FCFA DE CONTRATS

COOPERATION : L'ALLEMAGNE INTERESSEE PAR LE CACAO ET LE CAFE CAMEROUNAIS

## LES MODALITES DE CATEGORISATION DES PRESTATAIRES DANS LE SECTEUR DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a pris le lundi 01 février 2016, l'arrêté N°016/PM du 01 février 2016 fixant les modalités de catégorisation des prestataires dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) et ses activités connexes, dans le cadre de la passation des marchés publics et des conventions de délégation de services publics.

### LE CONTEXTE

En son article 2, le présent arrêté stipule que les règles y énoncées visent à améliorer la qualité des prestations réalisées dans le secteur des BTP au Cameroun, par l'institution d'un mécanisme fiable et simplifié de présélection des prestataires performants dans le cadre de la commande publique.

### LE CONTENU

Ledit arrêté est élaboré en sept (07) chapitres organisés autour de la définition des concepts clés, les modalités de catégorisation des prestataires ainsi que les sanctions.

#### Définition des concepts clés

Les termes suivants sont définis:

**Qualification :** ensemble de conditions à remplir pour attester de ses capacités à réaliser des prestations.

**Classification :** système de classement des prestataires dans les domaines d'activités pour lesquels ils ont été qualifiés.

**Catégorisation :** processus consistant à qualifier et à classer un prestataire dans un ou plusieurs domaines d'activités.

#### Catégorisation des prestataires

Les prestataires peuvent être qualifiés et classés dans une ou plusieurs catégories des sous-secteurs et activités suivants : bâtiment et aménagement urbain, travaux publics, hydraulique et assainissement et énergie. Ils sont catégorisés suivants le ou les domaines d'intervention, la situation administrative, la chiffre d'affaires, le personnel technique compétent, les moyens techniques et logistiques et le montant maximum des marchés ou contrats auxquels ils peuvent soumissionner. Différents critères conditionnent la qualification et la classification des prestataires.

Les domaines d'activités sont organisés en cinq (05) catégories codifiées par les cinq premières lettres de l'alphabet classées par ordre décroissant. Celles-ci sont fonction du nombre d'employés, du chiffre d'affaires et du niveau de complexité des travaux à réaliser.

Chaque prestataire qui en fait la demande, peut se voir délivrer une attestation de catégorisation valable pour une période de deux (02) ans. Pour les nouveaux prestataires, un traitement particulier est appliqué.

#### Sanctions

Les prestataires reconnus coupables de mauvaises pratiques ou de quelques malfaçons seront soit rétrogradés à une catégorie inférieure, soit suspendus par le retrait temporaire de l'attestation de catégorisation, soit exclus définitivement de la commande publique.

## EN BREF

### IMPOTS : LA DELIVRANCE DE LA CARTE DE CONTRIBUABLE DESORMAIS GRATUITE

Dans un communiqué de presse, le Directeur général des impôts rappelle aux contribuables qu'en application de la législation fiscale, la délivrance de la carte de contribuable est gratuite. A cet effet, il précise que les frais de quelque nature que ce soit ne peuvent être réclamés aux contribuables dans le cadre de la politique d'immatriculation et de délivrance de ladite carte. Par ailleurs, il souligne que les services des impôts sont dorénavant tenus d'enregistrer et de s'en tenir à la déclaration de localisation telle que faite par le contribuable à l'appui de sa demande.

### LE BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC 2015 EXECUTE A ENVIRON 88%

Les premières estimations de la situation de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP) 2015 sont disponibles. Au niveau central, elle affiche un taux de 87,73%. Dans les 10 régions, le taux de réalisation physique est d'en moyenne 77%, avec un pic de 94,85% dans le Nord-Ouest et un nivellement de 43,08% dans le Littoral. Des chiffres rendus publics le 03/01/ 2016 à Yaoundé lors de la tenue de la 2<sup>ème</sup> session du Comité national de suivi de l'exécution physico-financière de l'investissement public. Pour rappel, la mission de ce comité créé en 2013 est de la promotion de la transparence et le suivi des réformes des finances publiques.

### ENTRETIEN ROUTIER : LES ENTREPRISES DEFAILLANTES SANCTIONNEES

L'aboutissement des concertations tenues du 18 au 22 janvier 2016 entre le ministre des travaux publics et les responsables d'une trentaine d'entreprises en charge de divers chantiers d'entretien routier sur l'étendue du territoire national est connu. Pour trois des entreprises ayant pris part à ces rencontres, tous leurs contrats ont purement et simplement été annulés. C'est ce qui transparait dans le communiqué de presse du Mintp du 3 février 2016. Les contrats attribués à 16 autres prestataires sont en voie de clôture. En revanche, 10 autres entreprises sont en sursis.



## MATIERES PREMIERES : LES COURS DU CACAO EN BAISSSE

Depuis début janvier 2016, les producteurs vendent le kilogramme de fèves à 1300F contre 1500F il y a quelques mois, en raison de la tendance observée sur le marché international. Après s'être longtemps maintenus au dessus des 2000 F/kg, les cours du cacao suivent depuis le début de l'année, une tendance baissière au niveau international, se situant à 1700F/Kg environ actuellement. Au regard des prévisions, la tendance baissière devrait se maintenir tout au long de l'année. CITIGROUP, la banque américaine d'investissement, a publié récemment une note de recherche dans laquelle elle revoit à la baisse de 7% ses prévisions de prix de cacao. D'après cette dernière, plusieurs facteurs expliquent le relatif équilibre du marché mondial : un estompage des risques météorologiques en Côte d'Ivoire et au Ghana, le ralentissement de la demande mondiale du cacao du fait du ralentissement économique dans les pays émergents et des prix actuels élevés des fèves. Enfin, la Côte d'Ivoire, leader mondial, ne présente aucun risque géopolitique actuellement.

## ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE : LE VOLET COMMERCIAL EN DEBAT

Plus que quelques mois et les APE entreront en vigueur. Dans la perspective de l'ouverture du marché aux partenaires européens qu'implique cette démarche, il importe pour les deux parties de préparer la mise en œuvre harmonieuse en veillant au respect des engagements pris de commun accord au titre du volet commercial. C'est dans cette optique que le Comité de suivi de mise en œuvre de l'Ape bilatéral Cameroun-Union Européenne s'est réuni le 02 février 2016 à Yaoundé dans le cadre d'un séminaire-atelier. Il s'agissait pour les participants de valider les positions nationales sur les questions liées au commerce. Au terme de ces assises de trois jours, les membres du Comité de suivi devront appréhender les cadres juridique et institutionnel camerounais relatifs à chacune des questions en étude et en constituer un répertoire.

## DECENTRALISATION : REPARTITION DE LA DOTATION GENERALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

Le décret N°2016/0304/PM du 26 janvier 2016 fixe la répartition de la dotation générale de décentralisation au titre de l'exercice budgétaire 2016. Le montant global des ressources affectées à cette

dotations est de 10 milliards FCFA répartis en dotation de fonctionnement (5 milliards) et dotation d'investissement (5 milliards). La dotation générale d'investissement est destinée au financement des projets ci-dessous retenus dans les communes jugées prioritaires : construction, réhabilitation, équipement des salles de classe, des latrines et des logements d'astreinte ; construction, réhabilitation, équipement des centres de santé, entretien des forages et adduction d'eau ; entretien des routes et construction des ouvrages de franchissement ; électrification ; acquisition des équipements nécessaires à l'informatisation des données sur la décentralisation.

## LA MISSION DE DEVELOPPEMENT DU NORD-OUEST RECHERCHE 90000 POUSSINS POUR BOOSTER L'AVICULTURE

Sur la période 2016-2018, les accouveurs camerounais sont invités à livrer 900 000 poussins d'un jour aux éleveurs de la région du Nord-Ouest du Cameroun, afin de favoriser le développement de l'aviculture dans cette partie du pays. C'est l'objet d'un appel d'offres restreint que vient de rendre public le ministère des Marchés publics, pour le compte de la Mission de développement du Nord-Ouest (Midenon). Ces commandes seront payées grâce, apprend-on, à des financements mis à la disposition du gouvernement camerounais par la Banque islamique de développement (BID), dans le cadre du Projet de développement de l'Élevage et de la Pêche pour la région du Nord-Ouest (Lifidep). Toujours en rapport avec ce projet financé par la BID, 7380 petits ruminants, notamment des chèvres et des moutons, seront livrés à la Midenon sur la période 2015-2017, selon un appel d'offres lancé à cet effet au mois de novembre 2015. Les livraisons s'effectueront par lots successifs d'au moins 150 petites ruminants par lot tous les 90 jours, pendant une durée de 3 ans.

## PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF : LANCEMENT DE LA TROISIEME PHASE

42 milliards. C'est le montant du prêt que la Banque mondiale vient d'accorder au gouvernement camerounais pour le financement de la 3<sup>ème</sup> phase du PNDP. La signature de ladite convention a été effectuée le 03 février 2016 à Yaoundé par les deux parties. Pour le MINEPAT, cette nouvelle phase du PNDP permettra de lancer les activités de ce programme dans les communes n'ayant pas jusqu'ici bénéficié de ses interventions. Il est question de renforcer la gestion des

finances publiques locales et le processus de développement participatif dans les communes à travers la fourniture de infrastructures socio-économiques de qualité. On apprend que pour cette troisième phase, 2 500 micro-projets seront réalisés. La part belle revient à la région de l'Extrême-Nord qui bénéficiera de près de 42% des financements alloués. A la fin de cette dernière phase, toutes les 360 communes d'arrondissement du Cameroun seront couvertes.

## PLAN D'URGENCE : APPEL D'OFFRES POUR 192 MILLIARDS FCFA DE CONTRATS

Le ministère des Marchés publics vient de lancer les premiers appels d'offres internationaux restreints, en vue de l'attribution des contrats pour la réalisation des projets de construction des axes routiers prévus dans le cadre du Plan d'urgence triennal 2015-2017. Ces contrats portent sur une enveloppe globale de 192,2 milliards de francs Cfa, dont 178 milliards de francs Cfa pour les travaux de construction proprement dits, contre 14,2 milliards de francs Cfa pour les opérations de contrôle des travaux. Au total, ces travaux consisteront au bitumage de 356 Km de routes dans cinq régions du Cameroun. Il s'agit notamment des régions du Centre, du Sud-Ouest, de l'Extrême-Nord, du Littoral et de l'Est. Les deux dernières régions citées bénéficient du plus long linéaire de routes à bitumer, avec respectivement 95 et 90 Km.

## COOPERATION : L'ALLEMAGNE INTERRESSEE PAR LE CACAO ET LE CAFE CAMEROUNAIS

Le Commerce entre le Cameroun et l'Allemagne n'est pas des plus dynamiques. En effet, selon les statistiques officielles, les échanges commerciaux entre les deux pays culminent à 104,8 milliards de francs Cfa (160 millions d'euros), dont 85 milliards de francs Cfa pour les exportations allemandes vers le Cameroun. Afin de booster ses exportations vers le Cameroun, l'Allemagne mise davantage sur les produits agricoles, et principalement sur le cacao et le café, ainsi que leurs produits dérivés. Les parlementaires allemands ont fait cette révélation au cours d'une rencontre avec les responsables du Conseil interprofessionnel du cacao et du café (CICC) dans la capitale économique. Pour rappel, au cours de la dernière campagne caféière 2014-2015, l'Allemagne, la Belgique et la Russie ont été les premières destinations des cafés camerounais.

### SOURCES:

LES MODALITES DE CATEGORISATION DES PRESTATAIRES DANS LE SECTEUR DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS Cameroon Tribune N° 11026/7225 du 03/02/2016  
 IMPOTS : LA DELIVRANCE DE LA CARTE DE CONTRIBUTABLE DESORMAIS GRATUITE Cameroon Tribune N°11028/7227 du 05/02/2016  
 LE BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC 2015 EXECUTE A ENVIRON 88% Cameroon Tribune N°11027/7226 du 04/02/2016  
 ENTRETIEN ROUTIER : LES ENTREPRISES DEFAILLANTES SANCTIONNEES Cameroon Tribune N°11028/7227 du 05/02/2016  
 MATIERES PREMIERES : LES COURS DU CACAO EN BAISSSE Cameroon Tribune N°11025/7224 du 02/02/2016  
 ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE : LE VOLET COMMERCIAL EN DEBAT Cameroon Tribune N°11027/7226 du 04/02/2016  
 DECENTRALISATION : REPARTITION DE LA DOTATION GENERALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2016 Cameroon Tribune N°11026/7225 du 03/02/2016  
 LA MISSION DE DEVELOPPEMENT DU NORD-OUEST RECHERCHE 900 000 POUSSINS POUR BOOSTER L'AVICULTURE www.investiraucameroun.com  
 PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF : LANCEMENT DE LA TROISIEME PHASE Cameroon Tribune N°11027/7226 du 04/02/2016  
 PLAN D'URGENCE : APPEL D'OFFRES POUR 192 MILLIARDS FCFA DE CONTRATS www.investiraucameroun.com  
 COOPERATION : L'ALLEMAGNE INTERRESSEE PAR LE CACAO ET LE CAFE CAMEROUNAIS www.investiraucameroun.com

